

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEKP-9

SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FOURNISSEUR

Produit : Peroxyde de méthyléthylcétone
Code du produit : MEKP-9 , MEKP-9 FR
Utilisation : Peroxyde organique – durcisseur de polyester.

Fabricant: Syrgis Performance Initiators Inc.
334, Phillips 311 Road, Helena, Ar 72342
Téléphone 870 572-2935
CHEMTREC (USA) 1 800-424-9300 (24 HEURES)

Distributeur : Progress Plastiques Cie
Tel : (819) 477-4516 ou 1-800-363-2000
Adresse: 2400, rue Canadien, Drummondville,
Québec, Canada J2C 7W3

Urgence 24 heures : **Canutec : 613-996-6666**
<http://www.tc.gc.ca/canutec/fr/contact.htm>

Cette fiche de données de sécurité a été préparée par le département de santé et de sécurité de : Progress Plastiques Cie, 2400 Canadien à Drummondville Qc J2C 7W3 Tel 819 477-4516, basée sur les information fournies par Syrgis.

En date du : 3 décembre 2008

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS ET DES RISQUES

DANGERS PHYSIQUES : Décomposition de peroxyde organique.
DANGERS POUR LA SANTÉ : Irritant grave.
VOIES D'EXPOSITION

Contact avec la peau : Irritant grave de la peau, cause des rougeurs, ampoules et œdème.
Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux est peut provoquer la cécité.

Ingestion : Effets systémiques de l'ingestion sur les êtres humains : changements de la structure ou fonction de l'œsophage, nausée ou vomissements et autres effets gastro-intestinaux.

Inhalation : Toxicité modérée par inhalation.

Risques d'incendie :

Il est important d'entreposer les peroxydes organiques loin des composés de cobalt, calcium, potassiums (tous les promoteurs, accélérateurs et activateurs de polyester et matières oxydantes) et de l'acétone. Ne jamais mélanger ces produits avec des peroxydes organiques. Il y a risque extrême d'incendie.

EFFETS DE L'EXPOSITION EXCESSIVE :

L'inhalation prolongée des vapeurs peut causer une irritation des muqueuses et des vertiges. Il n'existe pas d'états médicaux connus reconnus comme étant aggravés par l'exposition à ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEKP-9

SECTION 3 RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	# CAS	% Poids
Peroxyde de méthyléthylcétone	1338-23-4	34 %
Phthalate de diméthyle	131-11-3	43 %
Triméthyle-2,2,4 diisobutyrate de pentanediol-1,3	6846-50-0	20 %
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 %
Méthyl-éthyl-cétone	78-93-3	2 %

SECTION 4 PREMIERS SOINS ET PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux :

Les secondes sont cruciales. Risque de lésion grave. Enlever immédiatement toute lentille de contact. Rincer les yeux par circulation d'eau pendant un quart d'heure au moins. Veillez à ce que l'eau de rinçage circule bien en séparant les paupières avec les doigts. En cas d'irritation ou de symptômes indésirables, voir un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlevez immédiatement tout vêtement contaminé. Lavez soigneusement au savon et avec beaucoup d'eau pendant un quart d'heure. En cas d'irritation ou de symptômes indésirables, voir un médecin.

Si le produit est avalé :

Ne provoquez pas de vomissements. Buvez beaucoup d'eau. Appelez immédiatement un médecin. Contactez le centre antipoison local.

En cas d'inhalation et de perte de conscience, ou d'arrêt respiratoire :

Donnez de l'air frais. Si vous avez de la difficulté à respirer, souffrez d'irritation des voies respiratoires ou autres symptômes, voyez un médecin, même si ces symptômes apparaissent plusieurs heures après l'exposition.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point déclair: > 200°F (93°C) C.O.C.

Limites d'inflammabilité : Inconnues

Point d'autoallumage : Inconnu

Agents d'extinction : Utilisez l'eau, à une distance sécuritaire, de préférence avec diffuseur à brouillard. En cas d'incendies très petits, d'autres agents tels que du dioxyde de carbone, de la mousse ou d'autres agents chimiques secs peuvent être efficaces. Les produits chimiques secs combinés aux préparations contenant du peroxyde de la méthyléthylcétone peuvent rallumer l'incendie. Des additifs légers, ajoutés à l'eau peuvent s'avérer particulièrement efficaces pour l'extinction des incendies causés par le peroxyde de la méthyléthylcétone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Les pompiers doivent être protégés par des vêtements protecteurs et un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie près d'une zone d'entreposage, il faut refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Si on utilise des produits chimiques secs pour éteindre un incendie provoqué par le peroxyde de la méthyléthylcétone, la zone où l'incendie a été éteint doit être soigneusement mouillée à l'eau pour empêcher un que l'incendie ne se rallume.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :

La chaleur de la décomposition des peroxydes accroît la chaleur de l'incendie. Des agents chimiques extincteurs secs peuvent ralentir la décomposition.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEKP-9

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Endiguez le déversement pour empêcher l'écoulement d'entrer dans les canalisations, égouts, ruisseaux, etc. Mouillez la substance déversée avec de l'eau et absorbez avec des matériaux absorbants inertes tels que la vermiculite ou du sable. Balayez à l'aide d'outils anti étincelle et placez dans un contenant propre en polyéthylène. NE JAMAIS placer dans un contenant en métal, doublé ou non, car cela peut provoquer une décomposition spontanée. Traitez tout emballage en carton contaminé comme déchet dangereux. Mouillez le carton en y ajoutant de l'eau avant de le fermer hermétiquement. Il est préférable de transporter le tout à l'extérieur si les résidus ne peuvent être ramassés immédiatement par le récupérateur de déchets.

SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Faites une rotation des stocks en utilisant d'abord le matériel le plus vieux. Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilisez des équipements de protection individuels tels que décrit à la section 8. Fermez les contenants pour éviter toute contamination. Conservez loin des sources de chaleur, étincelles ou flammes. N'ajoutez pas de solvants ou de monomères car une décomposition et/ou réaction violente peut se produire. Quand vous utilisez du matériel de pulvérisation, ne pulvérisez jamais de peroxyde de méthyléthylcétone sur des installations de cuisson, ou de la résine. Conservez le peroxyde de méthyléthylcétone dans son contenant original. N'UTILISEZ JAMAIS PRÈS DE NOURRITURE OU DE BOISSON. Lavez-vous les mains soigneusement après toute manipulation.

Il est important d'entreposer les peroxydes organiques loin des composés de cobalt, calcium, potassiums (tous les promoteurs, accélérateurs et activateurs de polyester et matières oxydantes) et de l'acétone. Ne jamais mélanger ces produits avec des peroxydes organiques. Il y a risque extrême d'incendie.

La stabilité des peroxyde du méthyléthylcétone est directement liée aux températures auxquelles elles ont été exposées durant leur expédition et entreposage. Un entreposage inférieur à 80°F (27°C) est recommandé pour prolonger la stabilité et la durée de conservation du produit. Un entreposage prolongé à des températures atteignant ou dépassant 100°F (37°C) peut provoquer une dégradation, la production et l'émission de gaz et une rupture possible du contenant pouvant provoquer un incendie et/ou une explosion. Éviter la lumière directe du soleil. Gardez dans un endroit bien aéré, loin des matériaux combustibles ou incompatibles. N'ENTREPOSEZ JAMAIS PRÈS DE NOURRITURE OU DE BOISSON. Consultez le Code NFPA 432 pour l'entreposage des peroxydes organiques.

Toute substance non utilisée, même non contaminée restante à la fin de la journée, doit être remise dans une zone d'entreposage appropriée pour peroxyde organique. **Cette substance ne peut en aucun cas être remise dans le récipient original.**

SECTION 8 CONTRÔLE DE L' EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation : Utilisez une ventilation mécanique générale. Les moteurs et appareillages électriques devraient être anti-déflagrants pour éviter les étincelles

Protection des voies respiratoires :

Si les concentrations dans l'air dépassent les niveaux acceptables, portez un masque approuvé NIOSH/MSHA (organismes de sécurité et d'hygiène aux États-Unis) avec cartouche pour vapeur organique. Consultez la section 29CFR 1910.134 de l'OSHA (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles) si vous utilisez des masques.

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité sont fortement recommandées. Une douche oculaire permanente est fortement conseillée.

Protection des mains : Des gants de protection, résistant aux solvants, tels que des gants en caoutchouc butyle, nitrile ou néoprène sont conseillés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEKP-9

Autres précautions : Une douche oculaire et une douche corporelle sont requises dans les endroits posant des risques d'exposition.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Liquide translucide, à légère odeur.
Point d'ébullition : Inconnu
Densité : 1.1
Tension de vapeur : Inconnue
Point d'éclair : >200°F (93°C) C.O.C.
Densité de vapeur : >1
Limites d'inflammabilité : Inconnues
Taux d'évaporation : Inconnu
Température de décomposition : >60°C (140°F)
Pourcentage volatil : Inconnu
pH : Sans objet
Solubilité dans l'eau : Légèrement soluble dans l'eau

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable si on le conserve dans son récipient original fermé, sans exposition directe à la lumière du soleil, à des températures inférieures à 80°F (27°C).

Conditions à éviter : Contamination. Exposition directe à la lumière du soleil. Flamme à l'air libre. Entreposage prolongé à plus de 100°F (38°C). Entreposage à température dépassant la température de décomposition auto-accélérée. Entreposage près de matériaux inflammables ou combustibles tels l'acétone.

Substances à éviter : Diméthylaniline, naphthénate de cobalt et autres promoteurs, résines activées, accélérateurs, agents oxydants et réducteurs, acides forts, bases, métaux, alliages et sels métalliques, composés de soufre, amines ou toute substance chaude.

Produits dangereux de décomposition :

Les produits de décomposition sont inflammables. Fumée âcre et vapeurs irritantes. Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Peroxyde de méthyléthylcétone

Données sur les dangers :

Inhalation : Rat—LC₅₀ : 200 ppm/4 hr, poumon, thorax, respiration ou dyspnée; Souris—LC₅₀ : 170 ppm/ 4 hr, poumon, thorax, respiration ou dyspnée.

Intrapéritonéal : Rat—LC₅₀ : 65 mg/kg, comportement, faiblesse musculaire, comportement, ataxie.

Oral : Rat—LC₅₀ : 484 mg/kg; Souris—LD₅₀ : 470 mg/kg; Humain—LD₅₀ : 480 mg/kg, changements de la structure ou fonction de l'œsophage, gastro intestinales, nausées ou vomissements et autres effets gastro-intestinaux.

Peau : Lapin—LC₅₀ : 500 mg

Phthalate de diméthyle

Inhalation : Chat—LC_{Lo} : 9300 mg/m³/6.5 hr.

Intrapéritonéal : Souris—LC₅₀ : 1380 mg/kg.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEKP-9

Oral : Rat & Souris—LC₅₀ : 6800 mg/kg, somnolence comportement, retrait nutritionnel et métabolique brut, perte de poids ou prise de poids moindre; Chien—LD : > 1400 mg/kg; Lapin—LD₅₀ : 4400 ul/kg.
Sous-cutané : Souris—LD_{Lo} ; dyspnée poumon, thorax, respiration ou cyanose.

Triméthyle-2,2,4- diisobutyrate de pentanediol-1,3

Données sur les dangers :

Oral : Rat—LC₅₀ : > 3200 mg/kg

Peroxyde d'hydrogène

Inhalation : Souris—LD_{Lo} : 227 ppm; Rat—TC_{Lo} : 67 ppm/6hr/6W-1, dermatite, irritation de la peau.

Intrapéritonéal : Souris—LC₅₀ : 880 mg/kg.

Intraveineux : Lapin—LC₅₀ : 15 gm/kg, comportement, convulsions ou effet sur seuil de crise d'épilepsie.

Oral : Rat—LC₅₀ : 376 mg/kg, gastro-intestinal, sang de péritonite, globules rouges pigmentés ou nucléés; Souris—LD₅₀ 2 mg/kg.

Sous-cutané : Rat—LC₅₀ : 620 mg/kg; Souris—LD₅₀ : 1072 mg/kg.

Peau : Rat—LC₅₀ : 4060 mg/kg, poumon, thorax, respiration ou embolie pulmonaire; Lapin—LD_{Lo} : 15 gm/kg, comportement, convulsions ou effet sur seuil de crise d'épilepsie.

Méthyl-éthyl-cétone

Yeux : Humain : 350 ppm

Inhalation : Rat—LC₅₀ : 23500 mg/m³/8hr.

Intrapéritonéal : Rat—LC₅₀ : 607 mg/kg; Souris—LD₅₀ : 616 mg/kg.

Oral : Rat—LC₅₀ : 2737 mg/kg ; Souris—LD₅₀ : 4050 mg/kg.

Peau : Lapin—LC₅₀ : 6480 mg/kg.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible actuellement. Il faut toutefois empêcher ce produit de s'introduire dans les canalisations, égouts, ruisseaux, etc.

Ecotoxicité : Peroxyde de la méthyl-éthyl-cétone : EC₅₀ (Guppy), 44.2 mg/L/96 hr; EC₅₀ (alga), 42,700 ug/L/96 hr.

Informations sur les composés organiques volatils

En utilisant la méthode de test ASTM D-2369-87 à 40°C (car le peroxyde de la méthyl-éthyl-cétone se décompose rapidement à plus de 100°C et n'est pas un COV), le MEKP-9 contient 2,4% de COV, par poids, ou 27 grammes par litre.

Comportement dans l'environnement : Le peroxyde de méthyléthylcétone a été évalué pour sa biodégradation en système à fiole fermée et, selon les rapports, est facilement biodégradable. Une boue activée EC₅₀ de 16 mg de peroxyde de méthyléthylcétone/l a été signalée dans un essai d'inhibition de respiration de boue activée.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Il faut empêcher ce produit de s'introduire dans les canalisations, égouts, ruisseaux, etc.

Éliminez immédiatement les déchets à une installation de gestion des déchets dangereux approuvée par la RCRA (loi sur la préservation et récupération des ressources) conformément aux règlements fédéraux, d'états et régionaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEKP-9

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire: PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE
 (PEROXYDE DE MÉTHYLÉTHYL-CÉTONE, ≤ 45%)
 Classification pour le transport : 5.2
 No UN : UN3105
 Groupe d'emballage : GE II
 PLACARD : 5.2 (Peroxyde organique)
 Guide de mesures d'urgence no: 145



SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LIMITES ADMISSIBLES :Le seuil STEL (limite d'exposition brève répétée) de la ACGIH est de 1,5 mg/m³ (0.2 ppm) pour le peroxyde de méthyléthylcétone.

Les produits chimiques suivants sont soumis aux exigences de signalement de l'article 313 du Titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR, partie 372.

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Pourcentage</u>
Phthalate de diméthyle	131-11-3	43
Méthyl-éthyl-cétone	78-93-3	02

Classification NFPA de peroxyde organique 432

Catégorie III

<u>Classement NFPA 704</u>			<u>Classement HMIS</u>		
<u>Santé</u>	<u>Inflammabilité</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Santé</u>	<u>Inflammabilité</u>	<u>Réactivité</u>
3	2	2	3	2	2

Quantité à signaler

2-Peroxyde de la butanone (Peroxyde de méthyléthylcétone) : 10 lb (4.54 kg)

Inventaire australien de produits chimiques (AICS)

Les ingrédients de ce produit sont listés dans l'inventaire australien AICS.

Liste nationale canadienne de produits (DSL)

Les ingrédients de ce produit sont listés dans l'inventaire canadien DSL.

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les ingrédients de ce produit sont listés dans l'inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS).

Statut TSCA

Les ingrédients de ce produit sont listés dans l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des produits toxiques (TSCA).

Propriétés cancérigènes

Non reconnu comme cancérigène par IARC, NTP ou OSHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MEKP-9

Classification SIMDUT : B3, C, D1B, E, F



SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

L'information ci-incluse sur la manipulation du produit ci-haut mentionné est offerte comme guide seulement. L'information a été préparée et compilée de bonne foi en se servant de sources considérées dignes de confiance. D'après nous, l'information est juste, mais elle n'est pas garantie. L'information ne peut pas tout inclure car les conditions et les manières d'utilisation et de manipulation peuvent différer, occasionnant des considérations additionnelles. Aucune garantie n'est donnée et Progress Plastiques Cie ne sera pas tenu responsable des pertes, torts ou dommages occasionnés par l'information ci-incluse.

Progress Plastiques Cie Drummondville, Québec
TEL : (819) 477-4516 1 800 363-2000
 Urgence 24 heures : CANUTEC: 613-996-6666

WWW.PPQ.CA